

Acte rendu exécutoire suite à transmission en Préfecture le 14/04/25 et affichage le 14/04/25
62-200069037-20250410-62937-DE-1-1



Service	Direction Urbanisme
Examiné en Commission	Développement territorial et transitions le 17/03/25
Examiné en Bureau	Le 1 avril 2025
Matière de l'acte	2.1.2

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 10 AVRIL 2025
DELIBERATION N°D077-25

URBANISME OPERATIONS D'AMENAGEMENT : PLUI DE L'EX-COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON DE FAUQUEMBERGUES - COMMUNES DE AUDINCTHUN ET FEBVIN-PALFART - MODIFICATION SIMPLIFIÉE - SUPPRESSION D'EMPLACEMENTS RÉSERVÉS - PRESCRIPTION

RAPPORTEUR : Monsieur BEDAGUE

VU

- le code général des collectivités territoriales, notamment, son article L.5216-5 ;
- le code de l'urbanisme, notamment ses articles L.151-1 à 151-43, L.153-45 à L.153-48, R.153-20 et R.153-21 ;
- Le SCOT du Pays de Saint-Omer approuvé le 26 juin 2019 ;
- le plan local d'urbanisme intercommunal de l'ex-Communauté de Communes du Canton de Fauquembergues approuvé le 28 février 2014

Audincthun

La commune d'Audincthun souhaite construire un hangar pour mettre à l'abri le matériel de voirie communal, derrière le hangar déjà existant.

Toutefois, sur cette parcelle est inscrit l'emplacement réservé ER 2.6 pour un équipement sportif et scolaire, ce qui compromet le projet de hangar.

Il convient donc de supprimer cet emplacement réservé afin de permettre la réalisation du projet communal.

Febvin-Palfart

Par courrier en date du 25 Mars 2024, la CAPSO a été sollicitée par la commune de Febvin-Palfart pour supprimer l'emplacement réservé n°4.3 inscrit sur la parcelle AB127, au bénéfice de la commune, dans le but de construire un RPC ou de procéder à une extension du complexe scolaire, le projet n'étant plus d'actualité.

Conformément à l'article L.153-45 du code de l'urbanisme, ces modifications du PLUI sont possibles via la mise en place d'une procédure de modification simplifiée du document d'urbanisme.

Une procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de l'ex-Communauté de Communes du Canton de Fauquembergues sera donc engagée à l'initiative de Monsieur le Président de la CAPSO.

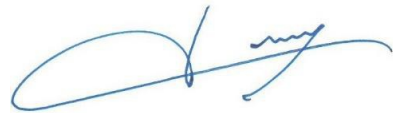
Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- approuver les modalités suivantes de mise à disposition du présent projet de modification simplifiée :
 - Un avis précisant l'objet de la modification simplifiée, le lieu et les heures où le public pourra consulter le dossier et formuler des observations sera publié en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département et affiché au siège de la CAPSO et dans les mairies d'Audincthun et Febvin-Palfart. Il sera également mis en ligne sur le site internet de la CAPSO ;
 - Cet avis sera publié 8 jours au moins avant le début de la mise à disposition du dossier auprès du public et sera affiché dans le même délai et pendant toute la durée de mise à disposition ;
 - Un dossier comprenant le projet de modification, l'exposé de ses motifs, ainsi qu'un registre permettant de recueillir les observations formulées, sera mis à la disposition du public au siège de la CAPSO et dans les mairies d'Audincthun et Febvin-Palfart, pendant une durée d'un mois.

Pour le Président empêché,

Par délégation,

Le 1er Vice-Président



Jean-Claude- DISSAUX

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE SAINT-OMER

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 avril à 18H00, le Conseil de la Communauté s'est réuni à Hôtel Communautaire - Salle Raymond Sénellart, sous la présidence de son Président, Monsieur Jean-claude DISSAUX, à la suite des convocations adressées par voie dématérialisée le 4 avril 2025, convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibération. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'une publicité au tableau d'affichage de l'hôtel communautaire et sur le site internet de la CAPSO.

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

Monsieur DISSAUX Jean-Claude, **Président**

Monsieur BEDAGUE Patrick, Monsieur COUPEZ Christian, Monsieur DENIS Laurent, Monsieur DUPONT Hervé, Monsieur EVRARD Pierre, Monsieur HUMETZ Bruno, Monsieur LEFAIT Jean-Paul, Monsieur MEQUIGNON Alain, Madame MERCHIER Brigitte, Monsieur RYS Didier, **Vice-Présidents**

Monsieur AGEORGES Benoît, Madame BAUDEQUIN Odile, Monsieur BERNARD Sébastien, Monsieur BERTELOOT Hervé, Madame BERTHELEMY Caroline, Madame BOIDIN Véronique, Monsieur BOUHIN Jean-Michel, Monsieur BOULET Michel, Monsieur BRUNET Olivier, Monsieur CAINNE Louis, Monsieur CAPITAINE David, Madame CATTY Christine, Monsieur CAZIN Etienne, Madame COURBOT Christine, Monsieur DANVIN Pascal, Monsieur DEBLOCK Alain, Monsieur DELFORGE Pascal, Monsieur DEMAIRE Jean-Luc, Monsieur DEWAMIN Didier, Monsieur DOYER Francis, Madame DUCHATEL Valérie, Madame DUMETZ Jacqueline, Monsieur DUPONT Jean-Claude, Madame DUWICQUET Delphine, Monsieur EVRARD Jean-Luc, Madame FENES Laurence, Monsieur FINDINIER Jean-Marc, Monsieur FOULON Franck, Monsieur LAGACHE Eric, Madame LAMOTTE-COTTE Marie-Agnès, Madame LAPACZ Céline, Madame LEMAIRE Isabelle, Monsieur LOUCHET Daniel, Monsieur MARQUANT Francis, Monsieur MARTINOT Michel, Monsieur MASSEZ Alain, Monsieur MOLIN Christophe, Monsieur MOREL Damien, Monsieur MOUND Stephen, Monsieur OBOEUF Gérard, Madame POUCHAIN-FAVIER Marie-Paule, Monsieur PRUVOST Bertrand, Madame REANT Corinne, Monsieur ROLIN Joël, Monsieur ROUSSEL Benoît, Monsieur SABLON Frédéric, Monsieur TELLIER Alain, Monsieur TERNINCK Christian, Monsieur TILLIER Patrick, Monsieur TRUANT Jonathan, Madame VANDESTEENE Christine, Madame VASSEUR Françoise, Monsieur VASSEUR Jean-Paul, Madame VERRELLE Patricia, Madame VOLLE Muriel, Madame WAROT Sophie, Monsieur WIGNERON Auxence, Monsieur WOJTKOWIAK David, Madame WOZNY Florence, Madame BRIOIS Véronique, Monsieur WALLART Johnny, **Conseillers Titulaires**

CONSEILLERS TITULAIRES AYANT DONNE POUVOIR OU REMPLACES PAR UN SUPPLEANT :

Monsieur BRAME Jean-Marie, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur VASSEUR Jean-Paul, Conseiller communautaire, Madame BRIOT-DEFONTAINE Virginie, Conseillère communautaire qui a donné pouvoir à Madame LAMOTTE-COTTE Marie-Agnès, Conseillère communautaire, Madame CANARD Céline-Marie, Vice-présidente qui a donné pouvoir à Monsieur MEQUIGNON Alain, Vice-président, Monsieur CHEVALIER Alain, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur MASSEZ Alain, Conseiller délégué, Monsieur CORNETTE Christophe, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur TERNINCK Christian, Conseiller communautaire, Monsieur CRUNELLE Christian, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur DUPONT Hervé, Vice-président, Monsieur DECOSTER François, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur SABLON Frédéric, Conseiller délégué, Madame DEWINTRE-BILLIAU Huguette, Conseillère communautaire qui a donné pouvoir à Madame DUWICQUET Delphine, Conseillère déléguée, Monsieur FOULON Eric, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur COUPEZ Christian, Vice-président, Madame JASKOWIAK Hélène, Conseillère communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur DOYER Francis, Conseiller communautaire, Monsieur LAMIRAND Jean-Pierre, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur ROUSSEL Benoît, Conseiller délégué, Madame LEVRAY Chantal, Conseillère communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur BEDAGUE Patrick, Vice-président, Madame SEILLIER Christine, Conseillère communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur MARQUANT Francis, Conseiller délégué

CONSEILLERS TITULAIRES EXCUSES :

M. ALLOUCHERY René, M. BEN AMOR Rachid, M. DEBOVE Gilles, M. DUBELLOUY Samuel, M. DUPONT Franck, Mme FAYEULLE Hélène, M. HOCHART Philippe, Mme NIVERT Florence, Mme SAUDEMONT Caroline.

Nombre de délégués en exercice : 94

Nombre de présents ou représentés : 85
Nombre de votes « pour » : 85
Nombre de votes « contre » : 0
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de votes non prononcés : 0